



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **19 mai 2026** à 18 h à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par, monsieur Pierre Pacarar qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Annic Bouchard, Chantal Fortin et Dorys Duchesne ainsi que messieurs Michel Sylvain, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Kevin Roy et André Mercier, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général et monsieur Christian St-Gelais, greffier.

Le président monsieur Pierre Pacarar, souhaite la bienvenue aux (2) journalistes présents et aux huit (8) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ATTENDU** que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 00;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-05-061 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN  
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec les retraits des items suivants :

- **Point 11 :**
    - Avis de motion / Règlement n° 6006-05-2026 adoptant le schéma d'aménagement révisé de l'agglomération de La Tuque.
  - **Point 12. :**
    - Premier projet de règlement n° 6006-05-2026 / Adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de La Tuque.
1. Mot de bienvenue / Présentation du nouveau conseiller du district n° 1 - Parent
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 avril 2026
  4. Correspondance et information



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

5. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 / Développement territorial (2 projets)
6. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds Régions et Ruralité – Volet 3 / Vitalisation (1 projet)
7. Adoption de la nouvelle politique du Fonds local d'investissement (FLI) 2026-2028
8. Fonds de gestion des terres publiques / Acceptation des projets (38) pour un budget de 603 753 \$ pour l'année 2026
9. Autorisation de signatures / Avenant 1 - Convention de subvention avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises
10. Autorisation de signatures / Avenant 1 - Entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité – Volet 3 / Vitalisation
11. Règlement no 6737-2026 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le Service de l'incendie et de la sécurité civile
12. Appui à la Fédération québécoise des municipalités/ Projet de résolution concernant le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales.
13. Divers
14. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
15. COMMENTAIRES DES MEMBRES
16. QUESTIONS DES MÉDIAS
17. QUESTIONS DU PUBLIC
18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

**IL EST :**

**AGG-2026-05-062** **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER**  
**APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 avril 2026 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

AGG-2026-05-062



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

### OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE NON-REMBOURSABLE VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 / DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (2 PROJETS)

**ATTENDU** qu'en fonction de l'entente intervenue, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque une enveloppe budgétaire via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Développement territorial en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

**ATTENDU** l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour deux projets déposés au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-05-063

AGG-2026-05-063

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil d'agglomération accorde les aides financières suivantes :

PROMOTEUR	PROJET	DATE DE DÉBUT DU PROJET	DATE DE FIN PRÉVUE DU PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	AIDE ACCORDÉE
Adeptes du tout-terrain Club La Tuque inc.	# 2025-P125 Acquisition d'un bâtiment	Juin 2026	Juin 2026	280 000 \$	125 000 \$
Économie du savoir Mauricie	# 2026-P280 Services d'accompagnement individualisé aux entreprises innovantes	Juin 2026	Mai 2028	173 000 \$	14 400 \$ sur deux ans (7 200 \$/année)

**QUE** le conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les contrats de financement et ententes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE NON-REMBOURSABLE VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 3 / VITALISATION (1 PROJET)

**ATTENDU** qu'en fonction des ententes intervenues, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds Régions et ruralité (FRR) volet 3 – Vitalisation en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

**ATTENDU** l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour un projet déposé au Service de développement économique et forestier La Tuque pour solliciter une aide financière à ce Fonds;



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

AGG-2026-05-064

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-05-064

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'agglomération accorde l'aide financière suivante :

PROMOTEUR	PROJET	DATE DE DÉBUT DU PROJET	DATE DE FIN PRÉVUE DU PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	AIDE ACCORDÉE VIA LE FRR 3 - VITALISATION
Club BMX La Tuque	# 2026-P281 Amélioration durable de la surface de roulement	Juin 2026	Juillet 2026	31 797 \$	21 797 \$

**QUE** le conseil d'agglomération autorise le directeur monsieur Tommy Déziel ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque le contrat de financement et l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) 2026-2028

**ATTENDU** qu'en vertu du renouvellement de l'entente 2026-2028 intervenue entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et l'agglomération de La Tuque, une nouvelle politique doit être mise en place afin de déterminer les conditions;

**ATTENDU** que le fonds local d'investissement (FLI) vise à faciliter l'accès à des capitaux et à accélérer la réalisation des projets des entreprises et de leur fournir des services en vue de contribuer à leur développement et de créer, de maintenir ou de sauvegarder des emplois sur le territoire de l'agglomération de La Tuque;

**ATTENDU** que le fonds local d'investissement (FLI) a comme objectif d'aider financièrement et techniquement les entreprises nouvelles et existantes afin de créer et maintenir des emplois sur le territoire à l'agglomération de La Tuque;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-05-065

AGG-2026-05-065

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil d'agglomération de La Tuque adopte la nouvelle politique du fonds local d'investissement (FLI) 2026-2028, en date du 19 mai 2026.



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier soit autorisé à signer pour et au nom du conseil d'agglomération tout document en lien avec cette résolution.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### FONDS DE GESTION DES TERRES PUBLIQUES / ACCEPTATION DES PROJETS (38) POUR UN BUDGET DE 603 753 \$ POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque souhaite soutenir financièrement via le Fonds de gestion des terres publiques la réalisation de projets en voirie forestière ou à caractère environnemental d'intérêt collectif sur son territoire;

ATTENDU que 38 projets ont été déposés;

ATTENDU que le Comité de priorisation du Fonds de gestion des terres publiques recommande de prioriser les 38 projets totalisant un montant de 603 753 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-05-066

PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération confirme le versement de l'aide financière en regard des projets décrits ci-dessous totalisant un montant de 603 753 \$ selon la liste jointe en annexe et qu'une somme de 60 000 \$ soit réservée pour combler le montage financier des projets priorités dans le cadre du programme Pont-Ponceau ou pour toutes autres particularités pouvant compromettre la réalisation du projet retenu ainsi que les frais de gestion admissibles au promoteur pour la réalisation de leur projet respectif.

No de projet	Promoteur	Travaux priorités par le comité	Montant total des travaux priorités	Montant demandé FGTP	Décision comité FGTP
FVLT-V-2601	Association des propriétaires du Lac Turcotte	6 742 \$ Contribution mise de fonds PADF, projet commun avec Ass. Lac La Tuque 13 163 \$ pour le rechargement entre km les 1 et 4 et entre les km 10 et 12	59 467 \$	59 467 \$	19 905 \$
FVLT-V-2602	Association. des propriétaires du Lac Des Neiges et Lac Brouillard	2 drains, rechargement et nivelage à réaliser au Nord du Lac des Neiges seulement	57 635 \$	57 635 \$	21 570 \$
*FVLT-V-2603	Association du Lac Chaumonot	Reprofilage des fossés	57 742 \$	15 000 \$	12 000 \$
*FVLT-V-2604	Association des villégiateurs de Cressman	Reprofilage des fossés	48 922 \$	12 922 \$	13 200 \$



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

FVLT-V-2605	Association chemin Rivière Flamand	Amélioration du drainage et rechargement	55 372 \$	55 372 \$	20 000\$
*FVLT-V-2606	Association Lac Châteauvert	Chemin Dam B-C Reprofilage des fossés entre km 34 et 36, rechargement ponctuel Nivelage Dam B-C et R0-457 (48 km)	67 628 \$	30 628 \$	30 628 \$
*FVLT-V-2607	Association des usagers du Lac Rita	Reprofilage des fossés, ajout de drains	71 079\$	36 079 \$	15 000 \$
FVLT-V-2608	L'Arche du chasseur	Réfection du chemin ponctuellement. 451 \$ pour les affiches de sensibilisation à l'environnement	23 669 \$	23 669 \$	20 451 \$
*FVLT-V-2609	Lac Flamand 49	Projet non retenu	48 282 \$	12 282 \$	0 \$
FVLT-V-2610	Association des villégiateurs du lac des Iles	Reprofilage des fossés et amélioration de la surface de roulement	16 091 \$	14 891\$	14 891 \$
FVLT-V-2611	Association Chasse et Pêche Casey Inc	Chemin sud du Lac Dandurand repousser les branches entre les km 31 et 40 Nivelage du chemin de Casey	23 021\$	18 788 \$	18 788 \$
FVLT-V-2612	Association des villégiateurs du Lac Germain	Contribution mise de fonds PADF Projet commun avec Ass.Lac La Tuque	57 413 \$	56 413 \$	6 742\$
FVLT-V-2613	Association des villégiateurs du lac Tourouvre	Travaux dans le chemin du 9 milles	29 759 \$	24 759 \$	5 000 \$
*FVLT-V-2614	Villégiateurs km48 dit 47 Gouin	Reprofilage des fossés entre le km 0 et 9 Nivelage du chemin principal	26 209 \$	13 209 \$	13 209 \$
*FVLT-V-2615	Communauté Windigo	Remplacement du ponceau avant le km 1 en priorité / Rechargement	63 542 \$	33 542 \$	15 000 \$
*FVLT-V-2616	Association des propriétaires de chalets-Lac Flamand	Projet non retenu	35 162 \$	8 791 \$	0 \$
FVLT-V-2617	Association des Villégiateurs et propriétaires de McTavish	Entre le km 0 et 6 seulement, rechargement ponctuel, et amélioration des fossés	45 311 \$	45 311 \$	20 000 \$
FVLT-V-2618	Association du Grand Pin	Réparations ponctuelles du chemin et ajout de drains	19 662 \$	19 662 \$	12 933 \$
FVLT-V-2619	Association des usagers des routes 1 et 125	Projet non retenu	9 641 \$	9 641 \$	0 \$
FVLT-V-2620	Association Route R-0405	Nivelage, 68 km sur la 405 / 14 km chemin de la borne / 7 km Lac Pierre / 7 km Baie Jean-Pierre Est / 6 km Pont Ayotte	42 189 \$	42 189 \$	25 335 \$
*FVLT-V-2621	Club ST-Christophe	Rechargement ponctuel.	37 550 \$	32 550 \$	5 000 \$
FVLT-V-2622	Zec Bessonne	Réparation de la côte en partant ou amélioration des fossés Pas de stationnement	29 819 \$	26 819 \$	15 500 \$
FVLT-V-2623	Zec Borgia	Travaux d'amélioration chemin Lac de L'Aubergine	17 870 \$	17 870 \$	17 091 \$



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

FVLT-V-2624	ZEC Wessonneau	Nivelage Lac Bellavance et Lac Dempsey 10 km Nivelage et débroussaillage chemin km 35 côté ouest	9 506 \$	9 256 \$	9 256 \$
FVLT-V-2625	Zec La Croche	Amélioration de chemin Lac René et Lac Vison	40 353 \$	39 603 \$	14 500 \$
FVLT-V-2626	Zec Jeannotte	Réfection chemin du Lac Morin	23 080 \$	22 330 \$	14 500 \$
FVLT-V-2627	Zec Gros Brochet	Reprofilage des fossés chemin du km 48	48 795 \$	48 295 \$	14 500 \$
FVLT-V-2628	Zec Kiskissink	Rechargement, nivelage village et débroussaillage chemin Lescarbot	31 160 \$	30 660 \$	17 000 \$
FVLT-V-2629	Zec Frémont	Reprofilage des fossés dans la traverse	21 790 \$	21 040 \$	21 790 \$
VLT-RP-2601	Zec Bessonne	R0-409 amélioration de la surface de roulement entre km 6.7 et 7.7	30 164 \$	30 164 \$	23 164 \$
VLT-RP-2602	Association Lac Châteauvert	Rechargement ponctuel de la R0-457	50 891 \$	50 891 \$	40 000 \$
VLT-RP-2603	Association Chasse et Pêche Casey Inc	R0-457 Reprofilage des fossés sur 2 km et nivelage 3 passes	20 717 \$	20 717 \$	20 717 \$
*VLT-RP-2604	Association Route R-0405	R0-405 Rechargement de la côte entre km 61 et 63. Pose de signalisations routières	68 953 \$	33 000 \$	19 381 \$
*VLT-RP-2605	Association Nord-Ouest Clova	Chemin Lépine, amélioration du drainage et rechargement du Km 14 en montant	107 488 \$	73 488 \$	46 000 \$
*FLE-V-2601	Association des propriétaires riverains de la baie William ouest	Projet non retenu	43 855 \$	35 355 \$	0 \$
*FLE-V-2602	Association de riverain des baies des Rats et Eaton (ARBRE)	Amélioration de la surface de roulement ponctuellement, ajout de drains	14 995 \$	14 995 \$	13 123 \$
FLE-V-2603	Zec Jeannotte	Remplacement d'un ponceau	24 850 \$	32 260 \$	19 685 \$
*FBOS-V-2601	Ass. des Propriétaires du Lac Bourgeois	Amélioration du chemin	30 827 \$	7 894 \$	7 894 \$
<b>TOTAL</b>	<b>projets</b>		<b>1 500 818 \$</b>	<b>1 137 437 \$</b>	<b>603 753 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AUTORISATION DE SIGNATURES / AVENANT 1 CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE / RÉSEAU ACCÈS PME POUR LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES**

**ATTENDU** que le conseil d'agglomération a adopté, le 16 septembre 2025, une convention de subvention avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre de la mesure Réseau accès PME, entérinée par la résolution AGG-2025-09-100;

**ATTENDU** que l'objectif de cette convention est de renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans toutes les régions du Québec;



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

**ATTENDU** que le Ministère a été autorisé à prolonger le financement annuel du Réseau accès PME pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028 en modifiant la convention de subvention conclue avec les municipalités;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de conclure un avenant à ladite convention de subvention afin de préciser les modalités et les conditions de versement pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2028;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-05-067

AGG-2026-05-067

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD  
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'agglomération autorise le président et maire de la Ville de La Tuque, monsieur Pierre Pacarar, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque l'avenant 1 à la convention de subvention avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AUTORISATION DE SIGNATURES / AVENANT 1 - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 3 / VITALISATION**

**ATTENDU** que le conseil d'agglomération a adopté, le 19 août 2025, l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité – Volets 2 et 3, entérinée par la résolution AGG-2025-08-093;

**ATTENDU** que suite aux modifications de certaines normes du Fonds régions et ruralité 2025-2028, un avenant à l'entente de développement territorial est nécessaire pour y intégrer les modalités modifiées au Volet 3 - Vitalisation;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-05-068

AGG-2026-05-068

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE  
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'agglomération autorise le président et maire de la Ville de La Tuque, monsieur Pierre Pacarar, ainsi que le directeur général monsieur Jean-Sébastien Poirier à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque l'avenant 1 à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité – Volet 3 Vitalisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

AGG-2026-05-069

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

### RÈGLEMENT N° 6737-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE POUR LE SERVICE DE L'INCENDIE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE

**ATTENDU** que le présent règlement d'emprunt vise à procéder à l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le service de l'incendie et de la sécurité civile;

**ATTENDU** que la Ville de La Tuque désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2026 par le membre monsieur Claude Gaudreault;

**ATTENDU** qu'entre le dépôt du projet de règlement et le règlement, aucune modification n'a eu lieu;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-05-069 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le règlement n° 6737-2026 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le service de l'incendie et la sécurité civile soit adopté tel que rédigé.

**QUE** cet emprunt soit remboursé sur une période de vingt (20) ans et financé en provenance des quotes-parts chargées aux municipalités liées pour le financement des dépenses reliées aux compétences d'agglomération de La Tuque, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS / RÉVISION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

**ATTENDU** que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

**ATTENDU** que l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

**ATTENDU** que ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

**ATTENDU** que le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

**ATTENDU** que le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

**ATTENDU** que ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni prise en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier;

**ATTENDU** que par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

**ATTENDU** que la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

**ATTENDU** que dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

**ATTENDU** que la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

**ATTENDU** que la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

**ATTENDU** que la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

**ATTENDU** que ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

**ATTENDU** que les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106;

**ATTENDU** que les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

**ATTENDU** que, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1er mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

**ATTENDU** l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-05-070

AGG-2026-05-070

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'agglomération de La Tuque demande à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus; plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Aucun commentaire.

---

### COMMENTAIRES DES MEMBRES

Le membre monsieur **Michel Sylvain**, maire de La Bostonnais, parle en sa qualité de président de la Légion royale canadienne et offre ses plus sincères sympathies à la famille de monsieur Roger Mongeon, un homme très engagé qui a œuvré au sein de la Légion. Il rappelle qu'en 2017, la Légion a failli fermer ses portes, alors que certaines personnes souhaitaient la dissoudre. Monsieur Mongeon, avec monsieur Claude Lavoie, a joué un rôle déterminant pour la sauver, et depuis, l'organisme fonctionne à plein régime. Il informe que les funérailles de monsieur Mongeon auront lieu le 23 mai prochain, de 13 h à 14 h 30.



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

Le membre monsieur **Clément Dubé** souhaite souligner l'excellent travail de l'équipe de monsieur Patrice Bergeron, chef du service forestier et de l'aménagement du territoire, à la suite de l'adoption de l'item 8 *Fonds de gestion des terres publiques / Acceptation des projets (38)*, représentant un budget de 603 753 \$ pour l'année 2026. Il félicite également madame Silvy Lepage, madame Valérie Kelhetter et monsieur Pierrot Potvin pour la qualité de leur analyse des 38 projets déposés. Le maire ajoute que si l'ensemble de ces projets se réalisent, l'investissement de 600 000 \$ permettra de générer environ 1,5 million de dollars d'investissements dans la région.

La membre madame **Dorys Duchesne** souhaite offrir ses sympathies aux citoyens du secteur de Parent à la suite du décès de monsieur Roger Mongeon, qui a déjà occupé la fonction de maire de Parent, ainsi qu'à toute sa famille.

La membre madame **Annic Bouchard** et mairesse de Lac Édouard souhaite la bienvenue à tous les villégiateurs et adeptes de pêche présents dans leur secteur. Elle rappelle l'importance de respecter la nature, les citoyens et les riverains. Elle invite également les visiteurs à encourager les commerçants du secteur, notamment la coopérative locale, créée pour l'ensemble de la communauté. Madame Bouchard annonce une nouveauté cette année, soit la mise en place du service de lavage de bateaux, accompagné de la nouvelle barrière qui sera opérationnelle très bientôt. Plus de détails seront diffusés dans l'infolettre et sur les réseaux sociaux. Elle termine en demandant aux gens d'être particulièrement vigilants cette année.

---

### QUESTIONS DU MÉDIA (2) JOURNALISTES PRÉSENTS

Aucune question.

---

### QUESTIONS DU PUBLIC (8) CITOYENS PRÉSENTS)

Le citoyen monsieur **Steven Lévesque**, promoteur immobilier, exprime son mécontentement et mentionne se sentir exclu de son propre projet concernant la traverse de voie ferrée. Il affirme avoir communiqué à plusieurs reprises avec la Ville et ne pas avoir obtenu de retour d'appel. Il souhaiterait qu'une personne puisse lui répondre lorsqu'il contacte l'administration municipale, puisqu'il a des informations à transmettre et qu'il n'arrive pas à les communiquer.

Le maire monsieur **Pierre Pacarar** se dit désolé d'entendre les préoccupations exprimées. À sa connaissance, des échanges ont lieu fréquemment entre la Ville, le greffier, le directeur général, ses collègues ainsi que monsieur Lévesque. Il assure que le dossier est discuté chaque mois. Il rappelle toutefois que la position de la Ville demeure la même : le projet dépend du CN, et la municipalité est toujours en attente d'une réponse technique de leur part. Il confirme que la Ville continue de faire les démarches nécessaires pour faire avancer le dossier. Le maire ajoute que, le mois dernier, ils ont appris que leur contact au CN, ainsi que celui de monsieur Lévesque avait quitté ses fonctions. La Ville a donc dû s'adresser au bureau du ministre François-Philippe Champagne afin d'obtenir le nom de la nouvelle personne responsable du dossier. Les échanges se poursuivent maintenant avec ce nouveau contact afin d'obtenir les réponses attendues.

---



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

AGG-2026-05-071

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

AGG-2026-05-071

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

**QUE l'assemblée soit levée à 19 h 02.**

*Christian St-Gelais*  
Greffier

*Pierre Pacarar*  
Président



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

